

Foulée des Félibres : la 30^{ème} édition !

Plus de 120 000 km de bonheur : c'est le glorieux bilan résumé par les centaines de bénévoles qui ont oeuvré au succès de la Foulée des Félibres depuis sa création.

120 000 km parcourus (3 fois le tour de la Terre...), année après année, par des centaines de passionnés de marche ou de course à pied sur nos terres castelnovines. Du plaisir, du partage, de la souffrance aussi, mais surtout des sourires : ceux des participants eux-mêmes qui ne tarissent pas d'éloges ; ceux des accompagnateurs et villageois qui viennent encourager leurs héros d'un jour ; et bien sûr les sourires fiers des bénévoles qui restent la cheville ouvrière d'un tel évènement.

Le **dimanche 29 mars** sera donné le 30^e départ de notre course. Un moment certainement rempli d'émotion pour bon nombre de nos habitants qui auront à coeur de participer, mais aussi pour ceux qui se remémoreront les exploits d'un proche, parfois disparu.



Si la nostalgie aura droit de cité, cette 30^e édition sera surtout marquée du sceau de la nouveauté car notre manifestation sera pour la première fois **organisée sur deux jours**. Deux jours pour deux fois plus de plaisir !

En effet, dès le **samedi 28 mars** les plus téméraires pourront se confronter à **La Nocturne des Félibres** dont le départ sera donné à 19h30. Obligatoirement équipés d'une lampe frontale, les participants viendront ajouter 10 km de plaisir et

de sensations fortes à leur palmarès. Une approche différente de la course à pied, avec une ambiance forcément particulière, où les sens seront davantage aiguisés par la nuit. Un esprit singulier lui-aussi car la seule récompense sera justement dans la simple participation à cet évènement. Tout le monde pourra ainsi dire être monté sur la plus haute marche du podium !

La journée du **dimanche 29 mars** sera, quant à elle, identique aux éditions précédentes avec des parcours adultes de 5 km et 13 km pour la course à pied, 7 km et 14 km pour la marche, et des parcours enfants de 1 et 2 km. *Journée identique* pas tout à fait, car elle sera plus colorée qu'à l'accoutumée avec l'invitation lancée aux adultes à **courir déguisés**. Les enfants ne seront pas en reste puisqu'une initiation à l'athlétisme, un atelier maquillage et une ligne d'arrivée également très colorée les attendent. Surprise...

Bien entendu la qualité d'un tel évènement repose en partie sur l'aide apportée par nos différents partenaires locaux. *Aroma Zone, Eovi Mcd Mutuelle Aesio, Esprit Course, Milli-Team Fitness, Or Bleu Piscine, le Crédit Agricole, la cave Demazet, Florette...* tous ont reconduit leur partenariat ; avec dans leur sillage d'autres entreprises dont certaines seront sur place et vous présenteront leurs services.

Le cadre privilégié qu'offre notre village doit être préservé, en protégeant les sites empruntés : aucun gobelet jetable ne sera distribué, et chaque coureur devra avoir sur lui un contenant qu'il remplira à des fontaines mises à disposition.

Une fois n'est pas coutume, nous apporterons notre soutien à l'Institut Sainte-Catherine qui lutte contre le cancer, en reversant 1€ par inscription. Une urne sera d'ailleurs installée, notamment pour les parents qui souhaiteraient participer puisque toutes les activités pour les enfants sont gratuites.

Pour parfaire les réjouissances, l'apéritif offert aux coureurs et accompagnateurs pendant la remise des récompenses précèdera un repas copieux et convivial proposé à un prix très attractif. Ces deux journées s'annoncent donc sous les meilleurs auspices, avec l'équipe de bénévoles du Comité des fêtes qui ont justement ce sens de l'accueil et de la fête dans leur ADN ! Les inscriptions sont désormais ouvertes sur le site kms.fr



Thierry MAUSSAN
Conseiller Municipal

AGENDA DU MOIS

3	MEDIATHEQUE <i>Le Cercle des Livres partagés</i>
4	MSA <i>Ateliers Vitalité</i>
5	JEAN-CLAUDE BOUCHET <i>Permanence parlementaire</i>
	NOMADE(S) <i>Théâtre "Cent mètres papillon"</i>
	LIS AMI DE FONT-SEGUGNO <i>De Châteauneuf à Fontségugne</i>
6	AKWABA <i>Faliba</i>
7	MEDIATHEQUE <i>L'Heure du conte</i>
8	FOYER RURAL <i>Randonnée pédestre</i>
10	MEDIATHEQUE <i>Atelier informatique</i>
11	LA STRADA <i>Film "Le Grand Saphir"</i>
14	VELO CLUB <i>Repas annuel</i>
	AKWABA <i>Adwadub</i>
15	MAIRIE <i>Elections municipales (1er tour)</i>
17	MEDIATHEQUE <i>Le Printemps des Poètes</i>
21	MEDIATHEQUE <i>Musée de la Poésie</i>
22	MAIRIE <i>Elections municipales (2e tour)</i>
27	ESCOLO <i>Vihado</i>
	AKWABA <i>Paranova/Figurz</i>
28	AKWABA <i>Flox/Conquering Sound</i>
29	COMITE DES FETES <i>Foulée des Félibres</i>
	LE BAN DES ARTS <i>Récital Chopin</i>
30	MEDIATHEQUE <i>Le Club des BDécouvreurs</i>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Budget Ville 2020

Conformément à l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal a autorisé l'engagement des dépenses suivantes imputées en section d'investissement :

Acquisition du terrain cadastré AD 7 : L'acte de cette acquisition approuvée par le conseil du 2 décembre dernier, n'a pu être signé avant la fin de l'année budgétaire, et la somme prévue pour l'acquisition ne peut figurer en restes à réaliser 2019. Cette dépense sera engagée avant le vote du budget pour un montant de 130 000 €.

Acquisition de défibrillateurs : la commune est tenue depuis le 1^{er} janvier 2020 de compléter l'équipement de défibrillateurs dans ses établissements recevant du Public. Sont concernés les sites suivants : Château — site de la Chapelle/Stade de la galère/Stade P. Mille. Par ailleurs, il semble souhaitable également d'installer un défibrillateur à proximité des tennis. Les dépenses engagées avant le vote du budget concerne ainsi 4 défibrillateurs pour un montant global de 8000 €.

Travaux d'aménagement du bâtiment situé Place de la Poste : ce bâtiment, acquis en 2019, doit accueillir la Poste dès le lancement des travaux sur la Place. Des aménagements doivent être réalisés afin de permettre cette installation. Le montant des travaux était inscrit au budget 2019 mais la consultation s'est achevée le 16 janvier. L'engagement de ces dépenses est autorisée avant le vote du budget 2020, les travaux (160 000 €) étant programmés en février.

L'acquisition de frigors pour la cantine : l'équipement actuel a plus de 30 ans et montre des signes de fatigue. Le nouveau matériel, moins gourmand en consommation d'énergie, coûtera 15 000 €.

La réfection du Chemin de Rameau : Les travaux de réfection de la voirie seront réalisés avant le vote du budget, afin de permettre leur réalisation dans la foulée de l'achèvement de la mise en place de l'éclairage public. Le tout est de 23 600 €.

La plantation d'une haie autour du local des services techniques, et le remplacement d'une haie morte au jardin de la Treille seront inscrits pour 650 €.

Aménagement de la Place de la Poste

Dans le cadre du traité de concession de la Place de la Poste, il est prévu la cession à l'aménageur des parcelles qui constituent l'assiette du projet. En effet, l'aménageur ne peut réaliser les travaux que si ces parcelles lui sont cédées. La cession se fait sous forme d'apport en nature pour la valeur indiquée dans le traité de concession. Au terme de l'opération, le terrain sera restitué à la commune. Celle-ci devra néanmoins s'acquitter du montant des aménagements réalisés sur les espaces publics pour la somme de 530 000 € prévus dans le traité de concession.



Approbation du règlement de voirie

Un règlement de voirie permettra d'intervenir auprès des entreprises, en cas de malfaçons constatées dans les travaux réalisés.

Mobiliers enterrés pour la gestion des déchets

La commune souhaite implanter des dispositifs enterrés pour la collecte des déchets. Une convention avec la CCPSMV définit les modalités techniques et financières pour l'implantation de ces dispositifs.

Utilisation de ressources du Système d'Information Géographique communautaire

Une nouvelle convention avec la CCPSMV permettra à la commune de disposer d'outils supplémentaires (traceur de plans, scanner pour formats supérieurs au A3, logiciels nécessaires à la cartographie, récepteur Global Navigation Satellite System...).

Modification du tableau des effectifs

Le départ d'un adjoint technique principal conduit à la suppression de son poste et à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en remplacement.

LA FOULEE DES FELIBRES

FOULÉE DES FÉLIBRES 30^{ÈME} ÉDITION
DIMANCHE 29 MARS 2020
INSCRIPTIONS & RÈGLEMENT

ESPRIT COURSE AVIGNON
AROMA ZONE
100% FESTIF
JAMBON À LA BROCHE

DESCRIPTIF DES COURSES

PARCOURS	HEURE DÉPART	Tarif		Certificat Médical	Clôture des inscriptions
		avant le 29/03	jour de la course		
13 Km nés en 2004 et avant	9h30	12€	15€	OUI	sur place 30 min avant le départ de la course
5 Km nés en 2006 et avant	9h45	8€	11€	OUI	
Marche 7 km	9h30	8€	11€	NON	
Marche 14 km	8h30	8€	11€	NON	
Enfants 2 km nés entre 2007 et 2010	11h30	GRATUIT		NON	
Enfants 948 m nés en 2011 et après	11h30	GRATUIT		NON	

REPAS - RÉSERVATIONS LIMITÉES À 300 PLACES

Au menu :
• salade
• jambon à la broche
• fromage
• dessert
• vin compris

➔ REPAS ADULTES : 12 €/personne
➔ REPAS ENFANTS (- de 14 ans) : 5 €/enfant
➔ Inscription et règlement sur kms.fr

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM :
bulletinmunicipalcdg@gmail.com
Remise des articles **avant le 20 du mois**

Numéros Utiles

Mairie : 04 90 22 41 10
Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 15

Cabinets Infirmiers

Place de la Poste
Demeure-Laurent 04 90 22 50 97
04 90 83 97 14 06 12 13 62 36
Lanzalavi-Carlet 06 84 53 62 22
Bouck 06 21 51 53 12
5, rue du Paty
Putti 06 29 35 63 18
Gueit 06 68 72 36 70

24, lot. Les Adrets
Ferriz – Fauconnier 06 27 39 81 62
463, route de la Gare
Beziat-Haouir 07 68 75 75 81 / 06 79 51 27 20

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15
SOS Amitié 05 63 54 20 20
Electricité 0 800 47 33 33
Gaz 0 800 47 33 33
Centre Antipoison 05 61 77 74 47

DISPOSITIF CLIIINK

Le SIDOMRA a mis en place le **dispositif Cliiink** sur plusieurs communes, dont Châteauneuf de Gadagne.

Cliiink récompense le geste de tri des emballages en verre par des bons d'achat chez les commerçants. Plus d'infos sur www.cliiink.com ou www.sidomra.com



Le verre est 100% recyclable. Le SIDOMRA reverse à la Ligue contre le cancer 3€ pour chaque tonne de verre recyclée.

Si vous ne souhaitez pas adhérer au programme Cliiink, vous déposez vos emballages en verre dans le conteneur, comme d'habitude, car même équipé du dispositif le clapet reste ouvert.

ATELIERS VITALITE

RAPPEL

Ce programme d'éducation à la santé est destiné à améliorer votre qualité de vie et à préserver votre capital santé.

Une présentation en sera faite le

mercredi 4 mars à 14h30
Salle des Pénitents

Contenu des ateliers :

*Mon âge face aux idées reçues,
Ma santé : agir quand il est temps,
Nutrition, la bonne attitude,
L'équilibre en bougeant
Bien dans sa tête,*

Un chez moi adapté, un chez moi adopté.

Plus de renseignements : **06 79 14 66 33**
ou asept-paca@hotmail.com.

CORONAVIRUS COVID-19

Conduite à tenir pour les personnes de retour de Chine

Dans le contexte du développement du coronavirus et pour éviter tout risque de propagation sur le territoire français, le Ministère de la santé a édicté un certain nombre de consignes à respecter pour les personnes revenant de Chine.

Vous en trouverez le détail sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr/>, dans l'onglet "Actualités".

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Afin d'aller à la rencontre des Castelnovins qui le souhaiteraient, le Député de Vaucluse, **M. Jean-Claude Bouchet**, tiendra une permanence dans notre commune, le

Jeu 5 mars à 15h15, en Mairie
(salle du Conseil)

NOUVEAU A GADAGNE



Propose au travers de l'hypnose et des soins énergétiques des solutions douces à divers besoins tels que : *l'arrêt de tabac, la perte de poids, les phobies, la déprime ou le stress et l'anxiété ainsi que les troubles du sommeil, mais aussi d'atténuer la douleur, d'accompagner des femmes enceintes ou encore d'enlever le feu pour les personnes sous rayons ou chimiothérapie.*

06.17.92.46.26

UNE CENTENAIRE À GADAGNE



Mme Marthe LAURENT a fêté ses 100 ans le 20 janvier, entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants. Elle est née en 1920 à Mollans sur Ouvèze, dans la Drôme. Durant sa jeunesse, elle rend visite régulièrement à ses soeurs, installées sur Châteauneuf de Gadagne. C'est en 1947 qu'elle s'y installe définitivement.

Elle épouse alors Louis LAURENT, exploitant agricole. De cette union sont nés 3 enfants. Elle a toujours apporté le soutien nécessaire à son mari sur l'exploitation familiale durant de nombreuses années.

Elle vit aujourd'hui une paisible retraite dans sa maison, entourée et aidée par sa famille.

Le BM lui souhaite des années de bonheur encore à venir parmi les siens.

ECOLE PIERRE GOUJON

Inscriptions pour la rentrée 2020

Ecole maternelle : mardi 7 avril (15h à 18h)

Ecole élémentaire : jeudi 9 avril (14h à 18h)

Ecoles maternelle et élémentaire :
vendredi 10 avril de 16h30 à 18h et samedi 11 avril de 10h à 12h

Documents obligatoires : livret de famille, carnet de santé, certificat de domiciliation (délivré par vos soins), certificats de radiation (si déjà en possession des familles).

ECOLE SAINT CHARLES

Si votre enfant est né en **2018, 2019, 2020** (ou à naître, **pour la petite section de maternelle**), n'hésitez pas d'ores et déjà à réserver une place auprès de la directrice, en vue d'inscrire votre fille/votre fils, au sein de l'école Saint Charles de Châteauneuf de Gadagne. Vous êtes résident du village ? Vous êtes donc prioritaire ! N'hésitez pas à nous contacter car il reste seulement quelques disponibilités.

Sabrina MARTEL **04.90.22.43.22**

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront les 15 mars (1er tour) et 22 mars (2e tour), au scrutin proportionnel de listes à deux tours avec prime majoritaire. Notre commune doit élire 23 membres au conseil municipal.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h :

Bureau n°1 : salle Anfos Tavan

Bureau n°2 : salle des Peintres (au bout de la salle Anfos Tavan)

Bureau n° 3 : salle de Fontségugne (près de la Médiathèque)

VOTER : un devoir citoyen

Notre village s'honore d'avoir réalisé pour toutes les élections qui ont eu lieu au cours des dernières décennies, de taux de participation et de validité des suffrages exprimés, sensiblement supérieurs à la moyenne nationale, preuve du civisme et du sérieux des Castelnovins.

Chacune et chacun de nous s'attachera donc à ce que la prochaine élection municipale vaille le même honneur à notre commune, perpétuant ainsi ce qui est devenu une de ses plus heureuses traditions. En le faisant "en toute conscience" et "dans le respect des règles de la République", nous aurons pleinement et utilement accompli le devoir qu'implique notre droit.

Le mode de scrutin

Les conseillers municipaux sont élus au **scrutin de liste bloquée**, respectant obligatoirement **la parité**.

Le **panachage n'est plus autorisé**. Vous ne pouvez pas ajouter de noms ni en retirer : vous votez en faveur d'une liste que **vous ne pouvez pas modifier**. Si vous le faites, votre **bulletin de vote sera nul**. **Le vote blanc n'est pas, lui non plus, comptabilisé dans les suffrages exprimés**.

Vous élirez également les **conseillers communautaires**, sur le même bulletin de vote, qui comportera **deux listes de candidats**. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont, en effet, obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune.

Il vous a été délivré, à cet effet, une carte électorale d'un modèle spécial pour chacun des deux scrutins.

L'électeur dans le bureau de vote

L'électeur se présente au bureau de vote qui lui est indiqué **sur sa carte électorale** (Bureaux 1, 2 ou 3) dès l'ouverture du scrutin. Celui-ci se déroule de 8 heures à 18 heures. Pour voter, **l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale** du bureau de vote où il se présente. Il doit **obligatoirement** présenter une pièce d'identité, faute de quoi son vote ne peut être reçu. L'absence de la carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle facilite les vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.

L'opération de vote se déroule alors comme suit :

1 - L'électeur se présente à l'entrée, **à la table de vérification** : on y validera qu'il figure bien sur la liste électorale et qu'il s'agit bien de son bureau de vote.

2 - **Sur la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes**. Il prend alors une enveloppe et un bulletin de vote de chaque liste. *Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix*. L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les documents électoraux qui lui ont été envoyés à son domicile.

3 - Il se rend ensuite à l'isoloir. **Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas** afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

4 - Il se présente devant **le Bureau de vote et présente une pièce d'identité**. Après vérification, **il introduit son bulletin de vote dans l'urne**.

5 - **Il émarge la liste électorale** en face de son nom et reprend sa pièce d'identité (et sa carte électorale s'il l'a présentée).

Mode d'emploi

Le vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne *inscrite sur la liste électorale* de la commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au *commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance* de votre domicile ou de votre lieu de travail.

La présence de la personne qui souhaite faire établir une procuration est indispensable, mais les intéressés peuvent parfois être dans l'impossibilité de se déplacer. C'est le cas des personnes handicapées. *Les officiers de police judiciaire ou leurs délégués se rendent alors au domicile des personnes.*

La demande doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation justifiant que l'électeur est dans l'impossibilité de se déplacer (l'imprimé *Cerfa* de demande de procuration peut être téléchargé sur le site *www.service-public.fr*, mais elle doit *obligatoirement être signée par l'une des autorités citées ci-dessus*).

Compte tenu des délais d'envoi par la Poste du *récépissé de la procuration à la mairie*, il est prudent d'entreprendre les démarches suffisamment à l'avance au plus tard le 12 mars.

Sans mention de ce récépissé sur la liste électorale, l'électeur ne sera pas admis à voter.

Personnes handicapées

Le vote est un acte personnel et l'électeur doit voter seul. Il doit donc passer seul dans l'isoloir et introduire lui-même son enveloppe dans l'urne. Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, il en est fait mention au procès-verbal du bureau de vote. Cela peut conduire à l'annulation des suffrages du bureau de vote en question.

Toutefois, **les personnes handicapées** peuvent avoir besoin de se faire assister physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. C'est pourquoi, le code électoral permet qu'elles se fassent **accompagner par un électeur de leur choix**. Ce dernier n'est pas obligatoirement du même bureau de vote, ni de la même commune.

L'électeur accompagnateur peut lui aussi rentrer dans l'isoloir. Il peut également introduire l'enveloppe dans l'urne à la place de l'électeur qu'il accompagne.

Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : «*L'électeur ne peut signer lui-même*».

Jeunes ayant atteint 18 ANS depuis le début de l'année

Les jeunes qui auront 18 ans d'ici le 15 mars sont généralement inscrits d'office sur les listes électorales. *La mairie reçoit de l'INSEE les informations établies sur la base du recensement effectué en vue de l'organisation de la journée Défense et Citoyenneté. Elle procède ensuite à l'inscription du jeune après lui avoir envoyé un courrier.*

Ils pourront donc exercer leur droit de vote pour les élections municipales. Si vous êtes dans ce cas, vous avez été informé par courrier de votre inscription, et vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer. **Mais attention** : si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, renseignez vous auprès de la Mairie, **avant le 7 mars** pour régulariser votre situation.

Par ailleurs, assurez-vous que vous disposez bien d'une **pièce d'identité**, indispensable pour pouvoir voter.

Comment sont répartis les sièges?

*Dans notre commune, chaque liste doit comporter 23 noms numérotés.
L'ordre de numérotation déterminera le nom des candidats élus.*

Premier tour

La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin (c'est à dire 50% +1 voix), obtient la moitié des sièges à pourvoir.

La répartition des sièges restants est faite entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Ainsi, toute liste ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peut obtenir au moins 1 siège.

Second Tour

Il n'y a de second tour - et donc ballottage - que si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au 1er tour. Seules les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages peuvent se présenter au second tour. (Cependant, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au 1er tour ont la possibilité de fusionner avec une autre liste pouvant se présenter au second tour).

Au second tour, la liste qui obtient le plus de voix, donc la majorité relative (et non plus absolue), recueille la moitié des sièges. Le reste est réparti entre les listes à la proportionnelle, comme indiqué pour le 1er tour.

LES ELECTEURS ET LES ELECTRICES
non munis d'une pièce d'identité ne seront pas admis à prendre part au scrutin

LE BAN DES ARTS



Les Musicales de Gadagne
Dimanche 29 mars à 16 h



Ingmar LAZAR
Récital Chopin

Chapelle des Pénitents

Tarif : 15 €, gratuit pour les – de 18 ans
Réservation recommandée
lebandesartscdg@gmail.com
ou 06 07 48 02 96
www.les-musicales-de-gadagne.com

FOYER RURAL

Randonnée Pédestre

Dimanche 8 mars : La Garde Adhémar (Val des Nymphes)
Dén : 450m - 15 km
Rdv 8h30 sur le plateau de Campbeau (Monument aux morts).
Contact : Claudie : 06 74 93 74 62

Danse traditionnelle

Prochain atelier : vendredi 6 mars, 19h30
Renseignements auprès d'Anne-Marie Vettoretti : 06 73 39 09 47

SIDOMRA



Mise à disposition de composteurs
Pour les habitants de : Allhen des Paluds, Avignon, Bédarides, Caumont, Entraigues, Châteauneuf de Gadagne, Jonquerettes, Le Pontet, Le Thor, Morières, Monieux, Pernes les Fontaines, Saint Saturnin, Sorques, Vedène, Velleron

Samedi 28 Mars 2020
de 9 h à 13 h

Pôle de valorisation des déchets NOVALIE
649 avenue Vidier - 84270 Vedène

Inscription obligatoire
☎ 04 90 23 44 76
www.sidomra.com



MEDIATHEQUE

Le C.L.I.P. : Cercle des Livres Partagés

Mardi 3 mars de 18h30 à 19h30

Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion.

Gratuit, sur inscription

Heure du Conte : L'Oiseau-livre

Samedi 7 mars à 10h30

Michèle Sebastia nous propose une version contée de l'album d'Anne Herbauts, « Que fait la lune la nuit ? ».

Une histoire poétique, dans la douceur du tissu, couleur rêve ou cauchemar, brume ou mystère... Un voyage dans la Voie Lactée aux étoiles sonores. Et dans la nuit on peut même entendre... des vaches ! Et une berceuse de Brahms...

Dès 3 mois (limité à 1 adulte accompagnant pour 1 enfant)

Gratuit, sur inscription

Atelier informatique :

remplir un formulaire en ligne

Mardi 10 mars de 14h à 15h30

Vous souhaitez être plus à l'aise avec les formulaires proposés sur Internet pour vous inscrire sur un site, envoyer des photos avec WeTransfer ou pour saisir une demande de renseignements ? Frédérique vous propose de vous y aider

Gratuit, sur réservation

Printemps des Poètes : « Le Courage »

Mardi 17 mars à 19h

Elisabeth Baillon, lectrice passionnée et expérimentée, nous proposera une lecture poétique et enthousiaste sur le thème du Courage.

Elle sera accompagnée de Frédérique et Gwenaëlle.

Tout public

Gratuit, réservation conseillée

Musée de la Poésie : ouvrir grand les yeux !

Samedi 21 mars à 15h et à 16h (2 groupes)

David Dumortier, écrivain et poète contemporain, nous propose une visite inédite et incroyable de son Musée de la Poésie : « Au Pays de la Poésie, des étoiles de trésors sont conservés dans un musée plus grand que l'univers. Laissez-vous attendrir par l'Homme né avec un pinceau dans la tête, la botte taille 1 qui permet de traverser une goutte d'eau ou encore par le véritable chausson aux pommes. »

Gratuit, sur réservation, en famille dès 6 ans

Le Club des BDécouvreurs

Lundi 30 mars à 19h

Une sélection de pépites et de nouveautés à découvrir tranquillement chez soi grâce au nouveau club de BD de la Médiathèque.

Ouvert à tous, adhérents ou non, à partir de 16 ans

Gratuit, sur inscription

LIS AMI DE FONT-SEGUGNO

Li letro de Font-Ségugno

Dimanche 5 avril 2020 à 15 heures



Les Amis de Font-Ségugne ont ouvert les archives : du IX^e siècle avec Guillaume d'Orange jusqu'au 21 mai 1854 avec la création du Félibrige à l'initiative de Frédéric Mistral, ils vous les présenteront en sept tableaux par des textes lus et récités accompagnés de musique et d'images.

Maurice Faure, ancien Ministre et, Majoral du Félibrige disait « L'histoire est tout entière dans les archives de toutes nos communes (...) et la connaissance approfondie de cette histoire est de la plus haute importance... ».

Réservation conseillée au 06 28 20 61 35.

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

L'assemblée générale a eu lieu le 24 Janvier. Après approbation des divers comptes rendus, le bureau a été reconduit.

Merci à nos adhérents pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à notre association.



La Vihado (veillée provençale) :

Vendredi 27 mars à 20h30 salle de l'Arbousière - Entrée gratuite - Tombola
Avec la chorale de l'Escolo, une saynète « lou pichot » interprétée par « Li Galéjaire du Thor », et toujours quelques cascadeleto.

La soirée se clôturera autour du verre de l'amitié avec dégustation d'oreillettes.

Mars aurous, Abriéu plueious
Fan ana lou bouié jouious.

LI BON VIVENT

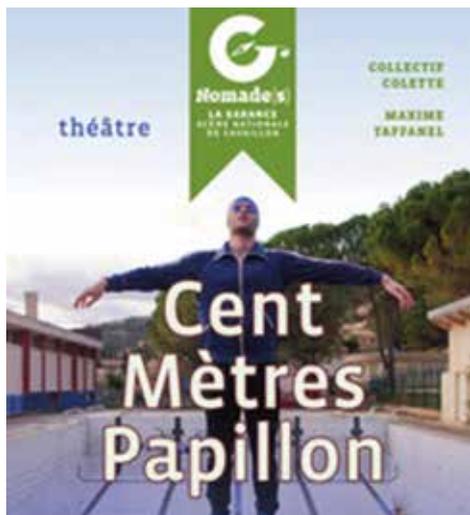
Mercredi 4 et 18 mars : jeux de société à 14h30 salle Anfos Tavan.

Pensez à vous faire inscrire pour le thé dansant du 5 avril. Tél : 06 19 03 11 59

NOMADE(S)

Théâtre

Judi 5 mars à 20h30, à l'Arbousière



Cent mètres papillon (Récit d'un nageur)
Voilà l'histoire de Larie, un adolescent, épris de natation. De nombreux entraînements exténuants, des compétitions éprouvantes, des sacrifices quotidiens, des combats incessants contre le chronomètre Il rêve d'être champion de France.

L'histoire de Larie, c'est l'histoire de Maxime Taffanel. Un récit qui témoigne des joies et des doutes d'un nageur de haut niveau, au fil de l'eau...

Tarif unique : 10 euros

AKWABA

Vendredi 6 mars : Faliba [World] 21 h - 22 h 30 – Prix libre. Afro-Jazz, Afro-Beat, traditionnels mandingues revisités, chansons world douces ou épicées ...

Samedi 14 mars : Akwadub #2[sound system] - 20 h 30 - 2 h - 12€/15€. Seconde édition de soirées concept à Akwaba. Venez vibrer au son des basses !

Vendredi 27 mars : Paranova + Figurz [Rock] 20h15 - 0h - Prix libre. Paranova oscille entre le rock alternatif, et le rock progressif. Figurz, met en scène des figurines malsaines dans l'espoir de se libérer de son bourreau.

Samedi 28 mars : Flox + Conquering Sound [Reggae] 20h30 – 1h - 8€/12€

Flox fait bouger les codes avec son Nu Reggae! Conquering Sound diffuse inlassablement le message universel du reggae.



www.akwaba.coop

Une pointe d'humour

Quand on ne travaillera plus les lendemains des jours de repos, la fatigue sera vaincue.

LA STRADA

Mercredi 11 mars à 19h à l'Arbousière.

En partenariat avec la Médiathèque.

Le Grand Saphir



Soirée Thématique « **Zéro Déchets Plastiques** ». Nos sociétés produisent trop de déchets... et trop d'entre eux finissent dans la mer ou la Nature! Les initiatives « citoyennes » positives fleurissent pour lutter contre cette pollution du quotidien.

Le Grand Saphir est un beau film, positif et inspirant, qui donne envie de participer à sa propre échelle. A voir

Projection du film suivi d'un débat en présence de Jimmi Stadler le réalisateur.

Apéro offert et Dîner partagé (chacun amène sa tarte et déguste celle des autres).

Vendredi 28 mars, 20h30 aux Pénitents.

Programmation non connue au moment de mettre sous presse.

VELO CLUB

Levélocluba organisé, au parc des expositions de Châteaublanc, son 3^e cyclocross indoor, et l'on a vu défiler sur les bosses et les divers obstacles : Arnaud Jouffroy (plusieurs fois champion de France et du monde de la discipline), ainsi que Nathan Bommenel (qui a terminé 4^e du championnat de France junior), Kévin Miquel et Kilian Demangeon (bardés de nombreux titres de la discipline VTT). Ensuite, une compétition par équipes de deux coureurs a eu lieu : le matin, pour les enfants des écoles de cyclisme et l'après-midi les adultes leur ont emboîté le pas.

A signaler ce mois-ci, l'inauguration, au Thor, du local du Vélo club Thor/Gadagne dans le bâtiment communément dénommé "Siporex", comprenant une salle de réunion, des toilettes, des vestiaires ainsi qu'un vaste espace très fonctionnel qui permettra de stocker le matériel du club. Il sera partagé avec un autre club du village : le Thor canoë kayak. La cérémonie s'est déroulée en présence du maire du Thor, de Georges Garcia président du Comité départemental FFC, de Raymond Roche président historique du VCTG et des présidents actuels des clubs concernés, Frédéric Plauche pour le vélo et Baptiste Clerc pour le kayak, entourés de nombreux membres de ces clubs.

Un rendez-vous important : **le repas annuel à l'Arbousière le samedi 14 mars** à partir de 19 h. Renseignements et inscriptions auprès de Frédéric Plauche au 06 74 68 77 01 ou fredvige@cegetel.net.

LA PROCRASTINATION

Journée mondiale de la procrastination

La Journée mondiale de la procrastination, le 25 mars, est une occasion de se mettre en mode « pause » et de réfléchir à notre monde moderne et au rythme de vie effréné qu'il nous impose.

La procrastination, c'est quoi ?

Comme Monsieur Jourdain, le personnage de Molière, qui, dans *le Bourgeois gentilhomme*, s'exprimait en prose depuis plus de quarante ans sans le savoir, nous procrastinons tous depuis la plus tendre enfance, sans savoir ce que cela signifie : **procrastiner, c'est tout simplement remettre à demain une action que l'on pourrait faire le jour même.** Tout le contraire de ce que nous recommande le fameux proverbe : « ne remets pas à demain ce que tu peux faire aujourd'hui ».

La procrastination, une vilaine habitude ?

On considère généralement la procrastination comme une très mauvaise habitude. Il est vrai que remettre toujours à plus tard des actions nécessaires bien que peu motivantes, comme par exemple d'aller chez le dentiste, de faire ses comptes ou encore de nettoyer sa maison, cela peut devenir maladif et poser de sérieux problèmes. Cependant, pour la plupart des gens le fait de procrastiner un peu, de temps en temps, est sans incidence sur le cours normal des choses. Cela leur permet même de gagner en qualité de vie. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il existe un nombre considérable de problèmes qui se règlent seuls lorsqu'on ne s'en occupe pas.

Procrastination et paresse ?



Procrastiner pour tout et de façon habituelle peut s'apparenter à de la paresse. Pourtant, ceux qui procrastinent volontiers sont plutôt des personnes actives, souvent efficaces, généralement perfectionnistes. En réalité, lorsqu'on procrastine, ce n'est pas pour ne rien faire mais plutôt pour éviter de voir la réalité en face : la tâche que l'on reporte sans arrêt nous semble trop difficile, peu gratifiante. On craint de ne pas y arriver, on n'en attend aucune gloire. Plutôt que de l'aborder de front, on se trouve alors des quantités d'autres choses à faire, qui vont ainsi nous fournir la justification du report.

Que faire le 25 mars ?

Le 25 mars, célébrez cette journée en reportant à demain tout ce qui vous embête ! Ça vous embêtera toujours autant le lendemain, mais au moins le 25 mars aura été une belle journée!

LA PYRALE DU BUIS

Depuis quelques années, un parasite appelé la **pyrale du buis**, sévit dans nos régions. Si vous trouvez que vos buis font grise mine, que les feuilles brunissent et ont tendance à tomber, voici comment être sûr qu'ils sont atteints, puis comment réduire l'impact de ce parasite avec des gestes simples.



Comment reconnaître la présence de la pyrale du buis ?

Votre buis devient marron et les feuilles se dessèchent. Une inspection s'impose. Si vous remarquez la présence de toiles et de cocons tissés à la base du buis, ainsi que de petites déjections vertes au sol et sur les branches basses, votre buis est atteint. Vous pouvez également voir des chenilles de couleur verte, avec des lignes longitudinales jaunes et noires et de petites verrues noires. Enfin, au dernier stade de l'évolution, des papillons volent autour de vos buis dès la nuit tombée.



Que faire pour limiter les effets du parasite ?

En premier lieu si les dégâts sont importants, il faut enrayer l'attaque en pulvérisant, **dès ce mois-ci**, un insecticide adapté vendu dans le commerce. Il sera efficace sur les chenilles. Pulvérisez-le tant sur le dessus que le dessous des feuilles, en dehors des périodes de pluie. L'opération est à renouveler une fois par semaine pendant 4 semaines pour réduire leur développement. Il est également possible de passer les buis au jet d'eau sous pression, en période de beau temps. Cette opération a le bénéfice d'endommager les chenilles, les oeufs et les nymphes et permet de limiter le recours aux pesticides.

Protéger les buis de la réapparition de la pyrale

Pour éviter le retour de la pyrale du buis, prévoyez de faire un traitement préventif dès le mois de mars de l'année prochaine.

MAI MOUNTE ES PASSA L'IVÈR ?

L'avès coustata desempièi mant uno semano, l'ivèr que counèissèn a d'èr d'autouno.

La sesoun s'anouço adeja coumo uno di mai douço despièi seitanto an. Un proumié bilan di tempéraduro, moustro un eicedent de quàuqui 2,3° C, pèr raport à la nourmallo. Aquest ivèr prene plaço adounc au tresen rèng dis ivèr li mai dous après aquéli de 2015-2016 et 2000-2001.

Lou centro de la Franço a couneigu 19°C au soulèu lou 16 janvié. Dins la region parisenco, lis estajan se soun rejoüi de d'agué sourti si rasclèto dous cop soulamen despièi la debuto de l'ivèr pèr retira lou gibre de si paro-briso !

Dins la Franço entièro, l'ivèr es is abouna absènt. Li journado de mié-janvié an coustitüi uno pouncho de douçour sus uno grando part dóu païs, emé de tempéraduro mejano agantant fin qu'à 8°C outro li tempéraduro óusservado abitualamen en'aquelo périodo.

Aquelo douçour perduro desempièi la debuto de l'iver. Coumo explica aquelo meteo talamen douço ? Un courrènt d'èr caud ouceanen que gourgo sus l'Europo es la causo d'aquelo douçour ivernalou perloungado. La diferènci mai importante que i'a d'abitudou entre la pressiou atmosphérico entre l'Islando et lis Açoro, prouvouco de vènt de pounènt à garbin mai fort, de fes tempestous, sus lou nord dóu countinent e expandis la douçour ouceanenco enjusquo i ribeirès de la Baltico e la Russio pounenteso.

Li counsequènci se ressenton dounc en Franço mai tambèn en Suèdo, o à Mouscou oute, dins li proumié jour de desèmbre, li tempéraduro an trepassa li 4 °C, alor que la mejano es abitualamen de - 6°.

MAIS OÙ EST PASSÉ L'HIVER ?

Vous l'avez constaté depuis plusieurs semaines, l'hiver que nous connaissons a des airs d'automne.

La saison s'annonce déjà comme une des plus douces depuis soixante-dix ans. Un premier bilan des températures montre un excédent de températures de l'ordre de 2,3°C par rapport à la normale. Cet hiver se classe donc au troisième lis ivèr rang des hivers les plus doux après ceux de 2015-2016 et 2000-2001.

Il a fait 19 °C au soleil le 16 janvier dans le centre de la France. Dans la région parisienne, les habitants se sont réjouis de n'avoir eu à sortir leur raclette que deux fois depuis le début de l'hiver pour retirer le givre de leur pare-brise !

Dans toute la France, l'hiver est aux abonnés absents. Les journées de mi-janvier ont constitué un pic de douceur sur une grande partie du pays, avec des températures moyennes atteignant jusqu'à 8 °C au-dessus des températures observées habituellement à cette période.

Cette douceur perdure depuis le début de l'hiver. Comment expliquer cette météo tellement douce ? Un courant d'air chaud océanique qui stagne sur l'Europe est la cause de cette douceur hivernale prolongée. La différence plus importante qu'à l'habitude de la pression atmosphérique entre l'Islande et les Açores provoque des vents d'ouest à sud-ouest plus forts, parfois tempétueux, sur le nord du continent et propage la douceur océanique jusqu'aux rivages de la Baltique et la Russie occidentale.

On en ressent donc les conséquences en France mais aussi en Suède, ou à Moscou où, début décembre, les températures ont dépassé les 4 °C, alors que la moyenne est habituellement de - 6°.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Comme chaque année, de mars à mai, selon la température moyenne, les chenilles processionnaires du pin achèvent de quitter leur nid, perché dans les arbres, pour rejoindre le sol où elles s'enterreront et deviendront chrysalides. C'est à ce moment migratoire de leur vie qu'elles sont les plus dangereuses car elles peuvent alors facilement être touchées, par l'homme ou par les animaux, les chiens étant particulièrement exposés. Leurs poils urticants sont chargés d'un venin particulièrement allergisant.

Si les nids n'ont pu être détruits à temps il faut être attentif au cheminement des chenilles. Dans tous les cas se munir de gants et de lunettes que ce soit pour décrocher et détruire les nids ou pour écraser des chenilles en mouvement. La processionnaire du pin a peu de prédateurs : quelques insectes et oiseaux

dont les mésanges. La présence bénéfique de ces dernières peut être favorisée par l'installation de nichoirs, comme le fait l'ONF dans le Ventoux, et d'abreuvoirs pour attirer ces oiseaux près des maisons.



Ce qui ne doit pas empêcher d'envisager la destruction des nids dès lors qu'ils sont accessibles. De nombreux sites internet ont des pages consacrées à la processionnaire du pin, en particulier celui de l'INRA d'Avignon : www.avignon.inra.fr